

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 19 (1939)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Acheminement des marchandises en p. v. de Marseille sur la Suisse et vice-versa  
**Autor:** Véron, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888898>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ACHEMINEMENT DES MARCHANDISES EN P. V. DE MARSEILLE SUR LA SUISSE ET VICE-VERSA

L'importance croissante de Marseille dans le trafic suisse d'importation et d'exportation est due, avant tout, aux améliorations techniques du port et aux efforts combinés des importantes Compagnies de Navigation qui desservent Marseille.

Il y a lieu également de rappeler le rôle considérable des chemins de fer français pour mettre les marchandises suisses au bénéfice de tarifs de transports réduits et de délais d'acheminement très courts. En effet, la Direction du P.-L.-M. mit en service chaque jour, dès le 2 octobre 1927, un train de marchandises direct de Genève-Cornavin à Marseille-Joliette et vice-versa.

Ce train fonctionne toujours avec une régularité absolue dans les horaires suivants :

1<sup>o</sup> Genève-Cornavin-Marseille :

Genève-Cornavin, départ à 0 h. 15, jour A ;

Marseille, arrivée à 13 heures, jour B.

2<sup>o</sup> Marseille-Genève-Cornavin :

Marseille, départ à 12 heures, jour A ;

Genève-Cornavin, arrivée à 21 heures, jour B.

La durée du parcours est ainsi de 36 heures environ entre Genève-Marseille et de 33 heures dans le sens inverse.

La Direction Générale de la Compagnie P.-L.-M., dans sa lettre du 27 août 1927, adressée à la Chambre de Commerce de Marseille, avait bien voulu relever que cette amélioration des itinéraires entre Marseille et la Suisse et vice-versa était due aux desideratas qui avaient été exprimés de divers côtés et surtout aux démarches de MM. J. Véron, Grauer et C<sup>ie</sup>, S. A. à Genève.

Notre Maison qui s'est spécialisée, depuis sa fondation en 1867, dans le trafic Suisse-Marseille, est heureuse de la modeste contribution apportée à l'amélioration des relations économiques de la Suisse avec la grande Cité méditerranéenne.

Les services de groupages quasi journaliers que nous entretenons de Genève et de Bâle sur Marseille-Joliette et vice-versa et les importantes Compagnies de navigation que nous représentons en Suisse nous permettent d'assurer aux exportateurs et aux importateurs de notre Pays des avantages et des facilités appréciables pour le transport de leurs marchandises, à l'importation comme à l'exportation.

**J. VÉRON, GRAUER et C<sup>ie</sup>, S. A.**

## LE PORTEFAIX MARSEILLAIS

C'est une particularité de Marseille que cette profession de Maître-Portefaix. Le nom évoque l'image vivante du porteur de fardeaux, mais en réalité, le Maître-Portefaix est le mandataire d'un négociant ou industriel, pour toutes les opérations relatives à l'importation ou à l'exportation d'une marchandise ; il assume la responsabilité de la réception conforme de la chose vendue, suivant les termes précis des contrats et des usages de la place, il retire les documents, paie ou encaisse les traites, reconnaît et agréé les marchandises, le poids, la qualité ; présente aux assureurs et leur réclame en cas d'avaries ; prend des mesures conservatoires pour défendre les intérêts de ses clients, et enfin, pratique toutes les opérations de réception, de livraison ou de transit, ainsi que les formalités de douane, de transports ou autres.

Le plus ancien manuscrit qui fait foi de la profession est daté du 17 mars 1390, mais aussi loin que l'on remonte dans l'histoire de la ville de Marseille, on retrouve les maîtres-portefaix réunis en confréries, à la base du trafic du port.

En 1938, le tonnage sous leur contrôle a dépassé 1.500.000 tonnes en céréales, graines oléagineuses, légumes secs, issues, riz, sucres et marchandises diverses.

L'évolution et la modernisation des conditions de travail n'ont pas détruit leurs traditions séculaires, et la confiance absolue que leur témoigne leur clientèle, ainsi que leurs qualités professionnelles et leur honnêteté, transmises de génération en génération, leur assurent une place prépondérante dans toutes les manifestations de l'activité du grand port méditerranéen.